

## LE SACREMENT DU PARDON: OMBRES ET LUMIÈRE

De nombreuses études ont été consacrées au sacrement de pénitence et de réconciliation depuis la publication en 1974 de l'*Ordo poenitentiae* et en 1978 du nouveau rituel en français *Célébrer la pénitence et la réconciliation*. Elles sont soit de type historique, car il y a peu de sacrements qui aient autant fluctué au cours des siècles, soit de type doctrinal, étant donné l'importance de la réconciliation au cœur de la mission de l'Église, soit encore de type pastoral, car il s'agit de vivre ce sacrement dans l'« aujourd'hui de Dieu » (Taizé). C'est sans doute ce dernier aspect qui retient davantage l'attention, car le sacrement du pardon est fait aujourd'hui d'« ombres » et de « lumière »<sup>1</sup>.

---

1. Quelques livres d'ensemble: J.-Cl. SAGNE, *Péché, culpabilité, pénitence*, Paris, Cerf, 1971; F. BUSSINI, *L'homme pécheur devant Dieu*, Paris, Cerf, 1978; M. BALLEYDIER, *Pécheurs pardonnés*, Paris, Cerf, 1979; B.-D. MARLIENGEAS, « Bulletin de théologie sacramentaire. Pénitence et réconciliation : le nouveau rituel. Enjeux théologiques et pastoraux », dans *Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques* 66 (1982), pp. 441-461; X. THÉVENOT, *Les péchés, que peut-on en dire ?*, Mulhouse, Salvator, 1983; Coll. *Péché collectif et responsabilité*, Publication des Facultés Universitaires S. Louis, Bruxelles, 1986; *Le pardon. Briser la dette et l'oubli*, (coll. Autrement. Série « Morales »), Paris, 1991; L.-M. CHAUDET et P. De CLERCK (dir.), *Le sacrement du pardon entre hier et demain*, Paris, Desclée, 1993 (sans doute l'ouvrage récent le plus suggestif). Pour les encyclopédies: art. « Pénitence » dans *Dictionnaire de Spiritualité* 12/1 (1984), col. 943-1010 (P. Adnès); dans *Catholicisme* 10 (1985), col. 1135-1161 (P. Rouillard); dans J.-Y. LACOSTE, *Dictionnaire critique de théologie*, Paris, 1998, pp. 882-888 (L.-M. Chauvet); et dans *Dictionnaire Encyclopédique de la Liturgie*, vol. 2, 2002, pp. 185-198 (P. Visentin). Voir aussi *Pratique pénitentielle et péché*, Congrès de l'A.T.E.M., dans *Vie Spirituelle. Supplément* 120-121 (1977); F. DENIAU, « Ouvrages et études sur la pénitence », dans *La Maison-Dieu* 129 (1977), pp. 153-166; R. MARLE, « Crise du sacrement

Les ombres frappent au premier abord: diminution impressionnante de sa fréquentation, voire absence totale dans la vie de bon nombre de catholiques; incompréhension chez beaucoup; déplacement des repères moraux; incertitudes sur la foi en Dieu et son rapport avec le comportement humain; difficulté à saisir le bien-fondé de l'intervention de l'Église dans notre rapport à Dieu, etc. Les causes d'une pareille situation sont variées. Selon certains, elles seraient essentiellement internes à l'Église: manque de foi des chrétiens, désintérêt des prêtres pour cet aspect de la vie ecclésiale, individualisme contemporain, subjectivité du jugement moral, etc. Mais il est injuste de ne faire état que de ces éléments. L'Église qui vit « dans le monde de ce temps » est marquée par la culture actuelle. Les raisons d'ordre sociologique ou psychologique ne peuvent donc être occultées: baisse de la moralité publique; évolution de la pédagogie en famille et à l'école; conviction de pouvoir ou devoir réfléchir par soi-même; prise de responsabilité dans les divers domaines de la vie; présence de conseillers et psychologues de toutes sortes pour la vie familiale, conjugale, professionnelle relayant en quelque sorte le confesseur; place croissante de la communication qui ouvre à de multiples courants de pensée et de comportements; société d'abondance et de libre choix marquée par l'individualisme.

Ces données ne doivent cependant pas occulter le grand effort pastoral qui a accompagné la parution du nouveau

de pénitence », dans *Études*, 1983, pp. 701-714; Revue *Catéchèse* 91 (1983), *Chemins de réconciliation*; R.I.C., Supplément 86-87, *Pénitence et réconciliation. Bibliographie internationale 1975-1983*, Cerdic, Strasbourg, 1984; Synode des Évêques, *La Pénitence et la réconciliation dans la mission de l'Église*, Paris, Centurion, 1984; JEAN-PAUL II, *Réconciliation et pénitence. Exhortation apostolique post-synodale*, Paris, Cerf, 1985; COMMISSION THÉOLOGIQUE INTERNATIONALE, *Textes et documents (1969-1985)*, « La réconciliation et la pénitence (1982) », Paris, Cerf, 1988, pp. 261-289; R. TAFT, « La pénitence aujourd'hui. État de la recherche », dans *L.M.D.* 171 (1987), pp. 7-35; M. PERRIN (éd.), *Le pardon*, Paris, Beauchesne, 1987; *Concilium* 204 (1096), *Réconciliation et pardon* et 210 (1987), *Le sort de la confession*; *La Maison-Dieu* 171 et 172 (1988), *Pénitence et réconciliation dans les différentes Églises* et 250 (2007/2), *Le pardon, douceur de Dieu et solidarités humaines*.

rituel. De plus, il conviendrait de s'intéresser à la « géographie » du sacrement du pardon et aux points de lumière qui apparaissent: certains lieux et situations particulièrement favorables comme les retraites et pèlerinages, les églises des centres ville, les sessions de formation chrétienne, notamment dans les communautés nouvelles. Le ressourcement biblique et la redécouverte de la gratuité du pardon de Dieu sont également un motif d'espérer<sup>2</sup>. De manière plus générale, il faut faire état d'un souci pour la réconciliation sociale en bien des pays, des gestes de repentance et de reconnaissance des torts commis, et de la défense des droits de l'homme.

### *La joie de Zachée*

Collecteur d'impôts au service de l'occupant romain, Zachée est ce « pécheur public » en contact avec le monde impur des païens, soupçonné d'enrichissement illicite et déconsidéré dans la société juive (Lc 19). Il cherche à voir Jésus qui va passer et grimpe dans un sycomore, sans doute pour voir sans être vu. Jésus, le prophète itinérant, prend le risque de fréquenter les pécheurs et de se faire inviter par Zachée: il veut « demeurer » chez lui. Tout joyeux, l'homme s'exécute, tandis que les bien-pensants critiquent l'attitude « ambiguë » de Jésus. Le récit s'accélère à partir de ce moment pour ne retenir que les éléments essentiels. Luc ne dit rien sur le repas, ni sur sa durée, ni sur les éventuels invités, ni sur la confession du pécheur. Tout se termine par une double déclaration. Zachée annonce qu'il va faire don aux pauvres de la moitié de ses biens (en cela, il imite le partage volontaire qui sera pratiqué dans les premières communautés chrétiennes) et rendre quatre fois plus à ceux envers lesquels il aurait été injuste. Son geste relève de la charité évan-

---

2. Cf. J. GIBLET, art. « Pénitence », dans *Dictionnaire de la Bible. Supplément*, 7 (1966), pp. 628-671.

gérique et de la justice : il est une sorte de conversion en acte. Comment expliquer un pareil revirement sinon par sa découverte de Jésus, pressenti comme prophète, voire comme Messie ? Sans l'émerveillement de la foi, pas de conversion durable. Zachée a quitté la logique des relations commerciales pour celle de l'amour ; il a trouvé le vrai trésor qui relativise les biens terrestres et procure la joie. À son tour, Jésus propose son bilan : « Aujourd'hui, le salut est arrivé pour cette maison... En effet, le Fils de l'Homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu. » L'ambassade du Fils de l'Homme a porté ses fruits : il peut ramener la brebis égarée (Lc 15, 4-7). L'optimisme évangélique est de circonstance : l'homme est capable d'accueillir l'offre de salut de Dieu.

## *Richesse du Nouveau Testament*

Le Nouveau Testament ne connaît pas de sacrement du pardon, mais le pardon des pécheurs est au cœur de l'Évangile et du ministère de Jésus, en lien avec l'annonce de la Bonne Nouvelle. L'évangile de Marc s'ouvre par la double consigne : « Repentez-vous et croyez à la Bonne Nouvelle » (Mc 1, 15). Il ne faudra jamais séparer l'une de l'autre ; les rituels baptismaux au cours des siècles inviteront eux-mêmes à la double démarche de renonciation à Satan et de confession de foi en Dieu Père, Fils et Saint Esprit. La vocation des premiers apôtres, à son tour, inscrit le salut au cœur du programme proposé par Jésus : « Suivez-moi et je ferai de vous des pêcheurs d'hommes » (1, 16-18). Jésus déclare en Mc 2, 17 : « Je ne suis pas venu appeler les justes mais les pécheurs » ; la guérison et le pardon du paralytique (Mc 2, 1-2) permettent de découvrir quelque chose de l'identité de Jésus et de sa mission de sauveur intégral de la personne humaine. Trois textes ont particulièrement marqué la théologie occidentale de la pénitence au cours des siècles : Mt 16, 16-20 (la confession de foi de Pierre et la mission de « lier » et

de « délier » confiée par Jésus) ; Mt 18, 15-18 (la correction fraternelle et la responsabilité de la communauté chrétienne) ; Jn 20, 19-23 (le don de la paix et de l’Esprit Saint offert par le Ressuscité aux Douze, avec la mission de réconcilier, de « remettre » et de « retenir » les péchés).

L’évangile de Luc livre les plus grandes paraboles de la miséricorde divine: celle du fils prodigue (Lc 15) et celle du pharisien et du publicain (Lc 18), sans oublier la rencontre avec la femme pécheresse (Lc 7), l’appel des riches au repentir (Lc 16) et la conversion de Zachée (Lc 19) ; il porte aussi la marque de la joie du pardon (Lc 15, v. 7, 10, 24, 32). L’évangile de Jean n’est pas en reste : il aime à suivre le patient cheminement de Jésus avec ses interlocuteurs, notamment la Samaritaine (Jn 4) et la femme adultère (Jn 8). L’ancrage du pardon divin est donc fortement présent dans les évangiles et dans le ministère de Jésus ; il y occupe une place privilégiée. Ce qu’on appellera plus tard l’institution des sacrements par le Christ (le rapport du sacrement au ministère de Jésus et plus encore la présence active du ressuscité dans la célébration chrétienne des gestes du salut) se vérifie donc ici en profondeur, même si les critères d’époques ultérieures ne s’appliquent pas aussi facilement que pour le baptême et l’eucharistie.

Dans les premières communautés chrétiennes, l’annonce évangélique provoque la foi et la conversion et se conclut par l’invitation au baptême. Après la Pentecôte, la prédication de Pierre est centrée sur le mystère pascal ; les auditeurs, touchés par cette Bonne Nouvelle sont invités à s’engager à la suite du Christ : « Convertissez-vous ; que chacun de vous se fasse baptiser au nom de Jésus-Christ pour la rémission de vos péchés et vous recevrez le don du Saint-Esprit » (Ac 2, 37-38). On ne peut imaginer théologie plus synthétique du baptême, fondée sur le mystère pascal, mentionnant le double effet de purification (pardon) et de sanctification (Esprit Saint). Les nombreuses scènes baptismales des Actes montrent bien la structure fondamentale de l’accès

des adultes au salut: prédication, foi et conversion, venue de l'Esprit et baptême incluant l'appartenance au Corps du Christ. Le baptême apparaît comme le « sacrement frontière » par excellence, qui fait passer du monde sans Dieu ou polythéiste (dans le cas des païens) ou du monde sans Christ (pour ce qui est des judéo-chrétiens) à la foi et à la vie évangéliques. Il est fondamentalement le sacrement de la réconciliation et de la rémission des péchés. Rappelons qu'au début du III<sup>e</sup> siècle, comme on le voit chez l'auteur de la *Tradition Apostolique* (Chap. 21, *De la Tradition du saint baptême*), le « baptême », aboutissement du catéchuménat, est compris dans toute son extension, depuis le bain baptismal et la prière de l'évêque pour le don de l'Esprit jusqu'à la participation intégrale à l'eucharistie.

Le passage décisif du baptême exige une maturation de la foi et de la conversion personnelle, au cœur d'un monde où les disciples du Christ sont minoritaires. Don du salut gratuit de Dieu qu'il s'agit d'accueillir et de faire fructifier tout au long de la vie, le baptême chrétien est unique (Ép 4, 4: « Un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père ») en un double sens: l'unique baptême sauveur est celui qui fait participer au mystère pascal du Christ; par ailleurs, le baptême est non réitérable, car il agrège une fois pour toutes au nouveau Peuple de Dieu. Il est le don définitif du Dieu sauveur.

On comprend le désarroi des communautés, lorsqu'elles découvrent que certains chrétiens ont régressé vers la foi polythéiste ou vers les mœurs pré-évangéliques. La pastorale pénitentielle de l'Église tentera de faire face à cette situation « contradictoire ».

## *Les variations pénitentielles de l'histoire*

Avant d'examiner les possibilités qu'offre le nouveau rituel pour accueillir et célébrer le pardon de Dieu, il est utile de rappeler brièvement les grandes étapes de l'histoire de ce sacrement qui ne fut jamais facile à vivre et à proposer aux chrétiens. Chacune d'elles comporte ses richesses et ses leçons qu'il s'agit de recueillir<sup>3</sup>.

### *Les premières générations chrétiennes*

Malgré le printemps d'Église que les premières générations chrétiennes connaissent, il a bien fallu se rendre à l'évidence : la foi des baptisés reste fragile et difficile la fidélité au baptême dans un monde ambiant différent. Trois catégories de fautes graves sont relevées : elles concernent l'atteinte à la vie d'autrui (par ex. le meurtre), la sexualité (par ex. l'adultére) et la foi en Dieu (par ex. l'idolâtrie). Ce sont comme trois agressions majeures qui fragilisent la communauté de l'Alliance (*Ecclesia sancta*), trois infidélités à la grâce du baptême. Va-t-on abandonner ces frères qui se sont montrés faibles, soit dans les persécutions, soit dans les choix quotidiens ? Ce serait cautionner les tendances rigoristes qui guettent toute communauté chrétienne marquée par la ferveur.

---

3. Voir C. VOGEL, *Le pécheur et la pénitence dans l'Église ancienne*, Paris, Cerf, 1966 – *Le pécheur et la pénitence au Moyen Âge*, Paris, Cerf, 1969 – *En rémission des péchés. Recherches sur les systèmes pénitentiels dans l'Église latine*, édités par A. Faivre, Variorum (CS 450), Aldershot, 1994; H. KARPP, *La pénitence. Textes et commentaires des origines de l'ordre pénitentiel de l'Église ancienne*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1970; Groupe de la Bussière, *Pratiques de la confession, des Pères du désert à Vatican II : quinze études d'histoire*, Paris, Cerf, 1983; P.-M. GY, « La pénitence et la réconciliation », dans A.-G. MARTIMORT, *L'Église en prière*, t. III, *Les sacrements*, Paris, Cerf, 1984, pp. 116-131; J. DELUMEAU, *L'aveu et le pardon. Les difficultés de la confession : XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.*, Paris, 1990; P. ROUILLARD, *Histoire de la pénitence des origines à nos jours*, Paris, Cerf, 1996; dans *La Maison-Dieu* 118 (1974), « La pénitence publique durant les premiers siècles. Histoire et sociologie », pp. 92-130 (M.-F. Berrouard) et « Le concile de Trente et la confession », pp. 131-180 (A. Duval); B. SESBOUÉ (dir.), *Histoire des Dogmes*, t. 3. *Les signes du salut. Les sacrements, l'Église. La Vierge Marie*, Paris, Desclée, 1995, pp. 91-107, 170-179, 322-326.

Le risque serait d'occulter la miséricorde évangélique et de se complaire dans une pureté élitiste. Le *Pasteur d'Hermas* (II<sup>e</sup> s.) eut une influence considérable en matière pénitentielle; considéré comme une prophétie, sinon comme un livre revêtu d'une autorité canonique à l'instar des textes du Nouveau Testament, il prône un « second baptême » ou seconde rémission des péchés, déclarant que cette seconde chance sera la dernière. De cette manière, il se fraie un chemin entre rigorisme et laxisme. L'interprétation de ce texte fut radicalisée par Tertullien; alors que l'unique possibilité de réconciliation était une affirmation d'ordre pastoral ou pédagogique chez Hermas, elle devient en quelque sorte dogmatique chez Tertullien. Il en fut ainsi jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle, et personne dans l'Église ne s'autorisera à changer la règle.

### *La pénitence « canonique »*

En vue du retour à la fidélité baptismale, l'Église organise à l'adresse des seuls chrétiens laïcs une sorte de « stage » pénitentiel, parallèle à celui du catéchuménat qu'on peut appeler une « reprise de la démarche initiatrice » (P. De Clerck): les candidats à la réconciliation sont constitués en *Ordo poenitentium* présidé par l'évêque, et ils sont encadrés par la communauté chrétienne locale. L'entrée en pénitence est suivie d'une longue période d'austérité et de prière, comportant de nombreux interdits (jeûne, abstinence sexuelle, etc.). Après ce long temps de conversion, l'évêque « réconcilie » les pénitents au cours d'une liturgie solennelle: désormais, les chrétiens convertis pourront reprendre leur place dans la communauté et participer à nouveau à l'intégralité de l'eucharistie. Toutefois, certains interdits demeurent à vie, comme celui des relations conjugales et de l'exercice de certains métiers. Les chrétiens réconciliés garderont ce genre de vie « monastique » jusqu'à la mort.

La rigueur et l'unicité de cette première période de la pénitence dite « canonique » (parce que réglée par les canons

conciliaires) parurent excessives à beaucoup, et notamment aux jeunes engagés dans le mariage. Cette seconde et dernière chance de pardon amena de nombreux chrétiens à la reporter à l'approche de la mort. Certains évêques comme Césaire d'Arles (vi<sup>e</sup> s.) déconseilleront formellement l'entrée des jeunes dans l'ordre des pénitents. Après la Paix de l'Église (313) et l'accès massif de nouveaux membres, notamment des barbares, l'Église aurait pu adoucir les rigueurs de la pénitence canonique, mieux faite pour les époques héroïques marquées par les persécutions. Mais le caractère non réitérable de la réconciliation paraissait une règle immuable venue du ciel. L'offre pénitentielle de l'Église fut donc de plus en plus délaissée, et l'impasse semblait complète à l'aube du premier Moyen Âge.

*La pénitence tarifée (vi<sup>e</sup> s.)*

Une circonstance fortuite bouleversa la pastorale pénitentielle sur le continent. Les moines évangélisateurs, disciples de saint Colomban, venus des îles britanniques et d'Irlande développèrent une pratique bien différente, en usage dans leur pays d'origine. Ceux-ci jouaient en effet le rôle de conseiller et de père spirituel pour les chrétiens qui demandaient leur aide dans les situations les plus diverses. Une véritable « confession » avait sa place dans ces rencontres spirituelles. Le chrétien avouait ses fautes ; le moine, en se référant au livret appelé « pénitentiel » cherchait l'équivalence (« tarif ») entre la faute et le remède spirituel porteur de la guérison. À faute grave, remède sévère ; à faute légère, pénitence (expiation) proportionnée ! Après l'expiation durant la période imposée, le chrétien revenait au monastère pour obtenir l'« absolution » de ses péchés.

Les évêques du continent ressentirent la pénitence insulaire comme une véritable agression qui contrariait leur pastorale. Alors que certains conciles régionaux se montraient favorables, d'autres comme celui de Tolède (589) déclarèrent

qu'il s'agissait là d'une « innovation intolérable ». À l'époque carolingienne, un modus vivendi fut trouvé: l'antique pénitence canonique serait maintenue uniquement pour les fautes graves et publiques, tandis que la pénitence individuelle serait proposée pour les fautes secrètes, qu'elles soient légères ou graves.

Dans cette nouvelle pratique pénitentielle, l'évêque cessait d'être le ministre accompagnant les pénitents dans leur lente reconstruction; désormais, le moine, le prêtre, voire le diacre pouvait présider à la rencontre « sacramentelle ».

Une telle pénitence, ouverte à tous et disponible chaque fois qu'elle était souhaitée, allait connaître un franc succès. Elle correspondait aux attentes des chrétiens et sans doute aux nécessités spirituelles du moment. Les peines « tarifées » désormais prenaient la place des pratiques ascétiques de la pénitence canonique. De la sorte, la nouvelle célébration, disponible à la demande, s'éloignait du baptême et de l'unique réconciliation des premiers siècles pour devenir un moyen de progrès spirituel. Plus question d'interdits. La *conversio morum* ou conversion permanente remplaçait le parcours pénitentiel des premiers siècles. Toutefois, à la longue, les pratiques d'expiation extérieures ne risquaient-elles pas de tenir lieu de conversion intérieure et l'équivalence entre fautes et expiations n'allait-elle pas souffrir d'une certaine « marchandisation » de la grâce du salut?

#### *La pénitence « privée » ou fréquente*

La pénitence tarifée avant l'an mille était exigeante. La longueur des peines, proportionnelle aux péchés confessés, amena les chrétiens à pratiquer le système des « commutations »: des peines plus dures et plus brèves remplaçant des peines plus longues. La dureté des peines amena certains pénitents à chercher la collaboration d'autres chrétiens qui prendraient en charge l'expiation, moyennant une juste com-

pensation. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre la naissance des indulgences. En outre, le caractère pénible de l'aveu fut de plus en plus considéré comme un élément majeur de l'expiation. Enfin, les grandes distances rendaient mal commode la venue du pénitent une seconde fois pour recevoir l'absolution. D'où, vers 950, un bouleversement dans la structure de la liturgie pénitentielle : désormais, après l'aveu vient de suite l'absolution des fautes par le prêtre ; la « satisfaction », souvent une simple prière, est reportée après la célébration sacramentelle. Cette sortie de la satisfaction du processus pénitentiel déforçait la démarche et réduisait considérablement la durée du cheminement pénitentiel. Or, le facteur temps n'est-il pas essentiel pour qu'une vraie conversion évangélique prenne corps dans la vie du chrétien ?

Le Concile Latran IV (1215) marque une date importante, car désormais tous les fidèles doivent se confesser et communier au moins une fois l'an, à Pâques (Canon 21). À partir de ce moment, la confession peut revêtir deux significations différentes, selon les chrétiens : tantôt elle reste une démarche volontaire librement choisie, tantôt elle est une obligation dont on s'acquitte tant bien que mal, pour correspondre aux nouvelles exigences de l'Église.

Au XVII<sup>e</sup> siècle apparaît le confessionnal ; l'utilisation de ce meuble où prennent désormais place le prêtre et le pénitent accentue encore la privatisation du sacrement. Acte secret d'où la communauté est absente, la confession est un échange entre le pénitent et le confesseur chargé de le guider et de lui communiquer le pardon divin.

La période post-tridentine connaît une intense fréquentation de la confession, liée à la direction spirituelle, surtout de la part des chrétiens les plus fervents, parmi lesquels les saints. Entre la première et unique pénitence de l'époque patristique, réservée aux plus grands pécheurs, et la pénitence hebdomadaire, voire quotidienne, reçue désormais par

les chrétiens les plus fervents, un long temps s'est passé, la conscience morale des pénitents s'est affinée et le sacrement de l'Église s'est profondément adapté aux situations et aux besoins nouveaux.

Mais les cultures évoluent, et la pénitence fréquente, parfois appelée « de dévotion », connaîtra une forte désaffection au xx<sup>e</sup> siècle. Déjà commencée dans les années 1950, comme l'ont montré certaines enquêtes, elle sera plus manifeste dans les années qui précèdent et suivent le concile Vatican II. Le temps était venu de réfléchir sur la pastorale du pardon, dans le monde de l'après-guerre en pleine mutation, et de chercher quelles formes lui donneraient chance « d'exprimer plus clairement la nature et l'effet du sacrement » (*Sac. Conc.* 72).

### *Formes et significations diverses*

L'histoire, on l'a vu, a développé des formes pénitentielles différentes qui se ramènent à deux types essentiels : la « réconciliation » des baptisés des premiers siècles au terme d'un long chemin pénitentiel à la fois initiatique et expiatoire (pénitence canonique) et l'« absolution » des pécheurs venus « confesser » leurs fautes graves ou légères (pénitence « tarifée » et pénitence « privée ») <sup>4</sup>.

#### *« Réconciliation »*

La pénitence canonique exprime la volonté d'une Église « confessante » de maintenir la ferveur et l'identité croyante, sans toutefois tomber dans le rigorisme. Elle est de nature « baptismale », car elle doit restaurer la fidélité baptismale et

---

4. Pour cette partie, on se reportera à L.-M. CHAUVET et P. DE CLERCK (dir.), *Le sacrement du pardon entre hier et demain*, Paris, 1993, en particulier « Évolution et révolutions du sacrement de la réconciliation », pp. 33-39 (L.-M. Chauvet), « Hésitations sur la nature du sacrement », pp. 41-51 (P. De Clerck), « Pardon de Dieu, conversion de l'homme », pp. 157-177 (B. Sesboüé).

consolider l'Église des baptisés, affaiblie par le péché de ses membres. Le vocabulaire de « réconciliation » du pécheur est typique de cette première forme, marquée par une théologie particulière du sacrement. Le pécheur est réintégré dans la communauté ecclésiale et en même temps dans l'Alliance avec Dieu dont la miséricorde est sans borne. Toutefois, l'Église estime ne pouvoir communiquer le pardon qu'une seule fois, car les dons de Dieu sont précieux et ils doivent pouvoir fructifier en l'homme. Le péché entraîne une sorte d'« excommunication », et le pardon un « retour à la communion » ecclésiale et eucharistique. La dimension communautaire est particulièrement soulignée dans ce premier type de processus pénitentiel. La durée de la pénitence est également caractéristique ; le stage pénitentiel permet à la conversion de prendre corps et au pécheur de « réapprendre » les gestes et attitudes évangéliques. Il s'agit d'une réconciliation difficile pour des temps difficiles où l'attente de l'avènement final du Christ est une donnée importante.

#### *« Pénitence » ou « confession »*

La pénitence tarifiée ou la « confession » invite le chrétien à un aveu détaillé et lucide auquel répondra l'absolution sacerdotale. On remarquera le terme de « confession », la partie désignant le tout. C'est désormais l'aveu du pénitent qui retient l'attention : un aveu précis et détaillé qui permet un jugement approprié ; à cet aveu correspond en finale une autre parole, celle de l'« absolution » prononcée par le ministre en première personne (*Ego te absolvo...*). Le pardon offert au pénitent chaque fois qu'il est souhaité, tant pour des fautes « quotidiennes » qu'exceptionnelles, s'éloigne doucement de la logique baptismale et de l'unique « second baptême » pratiqué dans les premiers siècles pour souligner davantage le pôle de sanctification personnelle. On comprend qu'au XII<sup>e</sup> siècle, lorsque les théologiens occidentaux s'efforceront de dresser la liste des sacrements au sens strict,

la pénitence sera tenue comme un sacrement « autonome » par rapport au baptême, d'où, au XVI<sup>e</sup> siècle, le refus de Luther de la considérer comme sacrement, en raison de sa distanciation d'avec le baptême, sacrement fondateur.

### *Deux ecclésiologies différentes*

La réconciliation des premiers siècles relève d'une ecclésiologie de communion et de la pneumatologie typique de l'époque patristique (« Je crois en l'Esprit Saint **dans** l'Église », *Tradition apostolique*). L'Église locale est étroitement associée au cheminement de ses membres; elle prie avec et pour les frères pénitents; elle est présente aux différentes liturgies qui jalonnent leur cheminement pénitentiel. C'est l'évêque lui-même qui préside tout le processus et notamment la liturgie finale de réconciliation; dans la grande prière du pardon qu'il prononce, il implore la miséricorde de Dieu, car seul Dieu est l'auteur du pardon, accordé gratuitement au pécheur.

L'absolution des pécheurs, au terme de l'aveu de leurs fautes et de la satisfaction, est une démarche plus individuelle, qui se passe dans le secret du confessionnal (XVII<sup>e</sup> s.), sans la présence de la communauté chrétienne. Elle prend place dans la rencontre avec le prêtre, marquée par la direction spirituelle; cette forme permet de guider de manière personnalisée le chrétien en quête de sainteté ou d'encourager celui qui accomplit son devoir pascal selon les décisions du concile Latran IV. Durant cette époque de « privatisation » de la pénitence médiévale, où l'aveu du pénitent tient une place exceptionnelle, l'Église a formulé l'absolution sous forme déclarative (*Ego te absolvo a peccatis tuis...*), comme pour renforcer la face objective du sacrement par l'insistance sur l'action du ministre ordonné. La théologie scolastique au Moyen Âge a analysé de manière approfondie les actes tant du pénitent que du confesseur: contrition (et attrition), confession, satisfaction, absolution.

## *Le nouveau rituel :* « *Célébrer la pénitence et la réconciliation* » (1978)

Venons-en à la présentation du rituel de Vatican II, principalement dans son adaptation pour les pays de langue française. Le nouveau rituel romain (RR) de la pénitence et son adaptation en français (RF) ont profité des redécouvertes de Vatican II: la dimension ecclésiale des sacrements; la participation active des chrétiens aux sacrements; l'enracinement du sacrement dans le temps: pour que la liturgie du sacrement du pardon soit un moment symbolique fort, il faut qu'il ait été préparé par un temps de conversion, à l'écoute de la Parole, et qu'ensuite il porte ses fruits dans une vie évangélique vécue en Église et dans le témoignage au cœur du monde.

Une des richesses des rituels de Vatican II est qu'ils s'ouvrent par une réflexion à la fois théologique et pastorale; pour le sacrement du pardon, les *Orientations doctrinales et pastorales* ont pour titre *Vivre et célébrer la réconciliation* (RR: n° 1-37; RF: n° 1-52).

Le texte est malheureusement peu unifié, comme de nombreux commentaires l'ont souligné<sup>5</sup>: les premières pages sont une théologie de la « réconciliation » inspirée de la Bible, des Pères et de la liturgie des premiers siècles; les suivantes reprennent les repères classiques du Concile de Trente et de la pénitence « privée » qui va comme imposer sa loi à toutes les autres formes sacramentelles (RR n° 6; RF n° 15). Ce choix de la *lex credendi* rejaillit sur la *lex orandi* du rituel au point que les péchés graves (déjà pardonnés lors de la célé-

5. P. DE CLERCK, « Célébrer la pénitence ou la réconciliation? Essai de discernement théologique à propos du nouveau Rituel », dans *Revue Théologique de Louvain* 13 (1982), pp. 387-424 et « Pénitence, confession, réconciliation. Une problématique après le Synode de 1983 », dans *Revue de Droit Canonique* 34 (1984), pp. 167-184; P. JOUNEL, « La liturgie de la réconciliation », dans *L.M.D.* 117 (1974/1), pp. 7-37; F. SOTTOCORNOLA, « Les nouveaux rites de la pénitence. Commentaire », dans *Question liturgiques*, 55 (1974), pp. 89-136 et 56 (1975), pp. 58-59; B.-D. MARLIENGEAS, « Pénitence et Réconciliation », dans J. GÉLINEAU (dir.), *Dans vos assemblées*, Paris, Desclée, 19889, pp. 591-610.

bration selon la forme de l'absolution collective) devront être avoués ultérieurement lors d'une démarche de confession individuelle<sup>6</sup>.

Mais ces décisions « discutables » ne doivent pas cacher la richesse du rituel et les offres diverses qui sont aujourd'hui proposées aux communautés chrétiennes. Il faut de plus remarquer les efforts exceptionnels réalisés par le rituel en français pour souligner l'identité du sacrement de pénitence à travers les formes variées de sa célébration.

#### *Quatre manières de célébrer la pénitence*

Vatican II sonne la fin du monopole de la confession auriculaire individuelle, seule utilisée en occident depuis le XII<sup>e</sup> siècle. Alors que différentes formes se sont succédées au cours des siècles, le rituel de Vatican II propose pour aujourd'hui plusieurs formes possibles. Il s'agit de la *Réconciliation d'un (seul) pénitent*, de la *Réconciliation de plusieurs pénitents avec confession et absolution individuelles*, et de la *Réconciliation de plusieurs pénitents avec confession et absolution collectives*. Enfin, des *Célébrations pénitentielles non sacramentelles* sont présentées comme une préparation possible à la célébration sacramentelle.

#### *Les composantes essentielles de chacune des célébrations*

Un des grands mérites du rituel des pays de langue française est d'avoir dégagé quatre composantes essentielles qui se vérifient dans chacune des formes liturgiques avec

---

6. P. DE CLERCK, *art. cit.*, pp. 392-401. Dans cet article de 1982, le théologien plaide pour une distinction plus nette entre « pénitence » et « réconciliation ». Il souhaite une clarification en deux formes liturgiques praticables d'une manière courante (et non exceptionnelle comme l'absolution collective aujourd'hui): la « pénitence » personnelle avec aveu et absolution individuels et la « réconciliation » avec absolution collective, comportant un cheminement pénitentiel et des pratiques effectives de réconciliation fraternelle et sociale. C'est ce qu'il appelle un « quatrième régime pénitentiel » (p. 406) qui selon lui serait mieux adapté à notre temps.

leurs variations propres<sup>7</sup>. Je m'attacherai à commenter particulièrement la Réconciliation de plusieurs pénitents avec confession et absolution individuelles (RF n° 94-150)

*a) S'accueillir mutuellement*

Le Christ a accueilli les pécheurs. L'accueil liturgique est le signe de l'accueil du Christ; il rappelle que Dieu est l'acteur principal du sacrement et la source du pardon. Le chant d'ouverture est suivi de l'accueil des participants par la salutation liturgique et une monition initiale. Ensuite vient la prière d'ouverture qui, en certaines circonstances, peut être « dialoguée », en ce sens que l'assemblée y intervient pour y formuler certaines demandes.

*b) Écouter la Parole de Dieu*

Ce point, en soi peu spectaculaire, est capital pour la compréhension du sacrement du pardon et il est une des richesses principales des formes communautaires de célébration. La Parole de Dieu révèle à la fois la rupture du pécheur et la miséricorde infatigable de Dieu, signe de son Alliance toujours offerte; elle est une Bonne Nouvelle. S'il faut faire entendre les grands textes bibliques sur le péché et le pardon accordé aux hommes, il ne faut pas se priver de ceux qui en constituent en quelque sorte l'arrière-fond et qui évoquent l'Alliance, le mystère du Christ parmi les hommes et le mystère pascal, source du salut. Le riche lectionnaire permet des nombreuses modulations selon les circonstances: on y trouve environ cent-cinquante textes de lectures (50 de l'Ancien Testament, 40 des lettres apostoliques et 35 des évangiles) sans compter la vingtaine de psaumes. La Parole n'est pas ici à entendre sur le mode de l'enseignement mais de la célébration. La liturgie, en effet, invite à accueillir l'auteur de la Parole et à célébrer l'Alliance qu'il continue à offrir : à travers

---

7. Célébrer la pénitence et la réconciliation, Paris, Chalet-Tardy, n° 16.

le texte biblique proclamé, Dieu parle et appelle aujourd’hui encore. Enfin, grâce à la liturgie de la Parole, le sacrement apparaît non comme un geste rituel isolé, mais comme un moment ou mieux un « événement » de l’histoire du salut. La structure dialogique de la liturgie, caractéristique de l’Alliance elle-même, a toute sa valeur: Dieu invite, la communauté lui répond par le chant et la prière.

*c) Confesser l’amour de Dieu en même temps que notre péché*

Cette formule est particulièrement heureuse. Jouant sur la double signification du *confiteri* ou de la *confessio*, elle fait comprendre le statut sacramental de l’aveu du pénitent: il s’agit de confesser l’amour de Dieu et de confesser notre péché sous le regard de Dieu. Cette parole d’aveu honore l’homme qui la décline; elle s’enracine bien sûr dans la conscience morale de l’individu, mais elle procède ultimement du niveau théologal: la confession des péchés nous situe « devant Dieu » (P. Ricoeur), un Dieu personnel et non face à une norme ou une loi abstraite. L’aveu est fondamentalement une parole de croyant appelé par le Dieu de l’Alliance, qui va à la rencontre du Père miséricordieux et se laisse accueillir par lui. La bonne santé de l’aveu du pénitent chrétien dépend de cette confession de foi; de la sorte, l’aveu ne sera pas seulement l’expression de sa mauvaise conscience, mais de sa foi. Conversion et foi sont inextricablement liées. La foi et la confession de l’amour de Dieu s’expriment notamment dans la prière que le(s) pénitent(s) formule(nt) avant de confesser ses (leurs) péchés.

*d) Accueillir le pardon pour en être les témoins*

La prière du pardon (absolution) fait entendre les intentions de Dieu: elle est accueillie avec foi. Les gestes de conversion proposés au pécheur converti (satisfaction) seront pour lui une manière de témoigner parmi les hommes du pardon reçu de Dieu. Les gestes évangéliques seront

comme les fruits du pardon sacramental: le monde des Béatitudes reprendra progressivement sa place dans la vie du baptisé.

On l'aura compris: la « satisfaction », repoussée après l'absolution sacramentelle au x<sup>e</sup> siècle, garde ici la même place, mais elle est mieux reliée au « jeu sacramental »; de la sorte, il y a chance qu'elle retrouve vigueur et échappe au formalisme dans lequel elle était souvent tombée. Pour en assurer la consistance, il faut donc retrouver sinon une « proportion » avec le péché avoué, en tout cas une parenté. Le geste évangélique est comme l'antithèse du péché confessé, une reprise du chemin évangélique ou baptismal.

### *Richesse de la prière d'absolution*

L'absolution qui suit la confession individuelle prend aujourd'hui un relief particulier. Sans renoncer à la formule déclarative du Moyen Âge (*Ego te absolvo a peccatis tuis...*), la réforme liturgique a retrouvé la richesse de la formule déprécatrice par une substantielle entrée en matière formulée sous forme de prière. « Entrée en matière », c'est trop peu dire: il s'agit de beaucoup plus que d'une introduction qui serait facultative, comme le pensent certains confesseurs. Perdre cette dimension de prière intégrant l'anamnèse du salut serait regrettable. De plus, notre prière se rapproche aujourd'hui des pratiques des Églises orientales et des formules occidentales des premiers siècles.

Voici le texte de la formule brève de l'absolution (RR 46; RF 85):

*Que Dieu notre Père  
vous montre sa miséricorde; (2 Co 2, 3)  
par la mort et la résurrection de son Fils  
il a réconcilié le monde avec lui (2 Co 5, 14-15)  
et il a envoyé l'Esprit Saint*

*pour la rémission des péchés:  
par le ministère de l'Église,  
qu'il vous donne le pardon et la paix.*

*Et moi,  
au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit,  
je vous pardonne tous vos péchés.* (Mt 16, 18)  
Amen.

### *L'œuvre du salut est trinitaire*

Le Père a ressuscité son Fils et ainsi réconcilié le monde avec lui. Le mystère pascal du Christ et la venue de l'Esprit Saint sont source de la rémission des péchés. L'absolution commence par une prière adressée aux trois personnes de la Trinité (« Que Dieu notre Père vous montre sa miséricorde...») mais elle est formulée de manière narrative, comme l'anamnèse liturgique, soulignant que le salut est l'œuvre concertée des trois personnes. Celles-ci « concèlèbrent » le salut de l'homme et le pardon des pécheurs.

### *Les sacrements communiquent le salut pascal*

Le sacrement de la réconciliation est un « second baptême »; comme le baptême célébré « pour la rémission des péchés », la pénitence nous plonge dans le mystère pascal de la mort et résurrection du Christ « pour que nous menions à notre tour une vie nouvelle » (Rm 6, 4). De plus, le ministère de l'Église est au service du salut pascal dont les fruits sont la « paix », ou réconciliation avec Dieu, et le « pardon », ou rémission des péchés.

### *Au sein du ministère de l'Église*

Dans l'assemblée baptismale qu'est l'Église, le ministre des sacrements est signe du Christ, l'unique pasteur. Sur son visage, on peut lire comme par transparence la bonté du

Sauveur qui accueille. En célébrant les « sacrements de l’Église », il agit comme serviteur du Christ.

C'est « au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit » que les sacrements sont célébrés. L'inversion « au nom du Père... je vous pardonne tous vos péchés » est propre à la langue française. En soulignant d'abord le fondement du pardon, elle permet de nommer avec force la source ultime du salut gratuit de Dieu.

#### *La réception du pardon exprimée par l'Amen*

La prière qui demande le pardon se conclut par l'Amen du chrétien pardonné, dans la logique de réciprocité qui est celle de l'Alliance. Cette parole de « réception » est le prélude d'une vie plus évangélique dans l'esprit des bénédicences<sup>8</sup>.

### ***Les « moments favorables » (2 Co 5)***

#### *Les temps liturgiques majeurs*

Le sacrement du pardon doit être proposé régulièrement à la communauté chrétienne. L'année liturgique qui célèbre la totalité du mystère du Christ sauveur est le cadre normal dans lequel le sacrement trouvera sa place, principalement

---

8. On appréciera également la qualité de la prière du pardon prévue pour la *Réconciliation de plusieurs pénitents avec confession et absolution collective*: « Dieu notre Père ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. C'est lui qui nous a aimés le premier: et il a envoyé son Fils dans le monde pour que le monde soit sauvé par lui. Qu'il vous montre sa miséricorde et vous donne la paix. R/ Amen; Jésus-Christ, le Seigneur, livré à la mort pour nos fautes, est ressuscité pour notre justification. Il a répandu son Esprit Saint sur les Apôtres pour qu'ils reçoivent le pouvoir de remettre les péchés. Par notre ministère, que Jésus lui-même vous délivre du mal et vous remplisse de l'Esprit Saint. R/ Amen; L'Esprit Saint, notre aide et notre défenseur, nous a été donné pour la rémission des péchés et en lui nous pouvons approcher du Père. Que l'Esprit illumine et purifie nos coeurs: ainsi vous pourrez annoncer les merveilles de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière. R/ Amen » (RR n° 62; RF n° 160).

dans la période pénitentielle du Carême qui nous relie aux chrétiens des premiers siècles, ainsi que dans la période de l’Avent, temps d’espérance en la venue finale du Sauveur. Mais on peut également prévoir une célébration à la Pentecôte et éventuellement pour la fête du 15 août ou pour la Toussaint. La principale de ces célébrations est bien sûr celle qui prépare à la célébration de Pâques. Elle pourrait s’étaler sur plusieurs semaines: le Mercredi des Cendres (ou le premier dimanche de Carême) en serait l’ouverture; les semaines de Carême constitueraient comme autant de relais permettant une croissance de la foi et de la conversion, accompagnée de gestes de renouveau vécus au quotidien; enfin, au début de la Semaine sainte aurait lieu la liturgie proprement dite de la réconciliation. Cette manière de faire permettrait de retrouver la durée indispensable pour que mûrisse une réelle conversion et que la dimension ecclésiale du sacrement puisse être expérimentée<sup>9</sup>.

### *Des lieux privilégiés*

Les lieux de pèlerinage sont également privilégiés. On pense en particulier à Lourdes, surtout pour les pèlerins qui y résident plusieurs jours, mais tous les lieux de pèlerinage sont propices à la réflexion et à la célébration du sacrement du pardon. La mobilité de nos contemporains rend plus actuelle encore cette possibilité. Il faut mentionner également les monastères et les maisons de retraite. À chacun de ces endroits, on veillera à ce que l’annonce évangélique précède la liturgie de la réconciliation, même sous forme individuelle.

---

9. On se reporterà aussi à diverses réalisations pastorales comme une « Journée paroissiale du pardon » ou à « La réconciliation dans les "Sessions Cana" », dans *Chemins de réconciliation, La Maison-Dieu* 214 (1998/2).

*Les communautés*

Autre la célébration en paroisse, autre celle qui réunit une communauté monastique, autre encore celle qui rassemble les membres d'une association chrétienne. Ce qui est possible dans une de ces assemblées n'est pas nécessairement indiqué dans l'autre. Toutes ces communautés constituent le tissu de l'Église, et leurs célébrations du sacrement sont complémentaires: un même Évangile est offert à tous, et chacun le vit dans des circonstances différentes.

*Les situations de vie*

Chacun sera amené à vivre le sacrement de la réconciliation à des moments forts de son existence. Des moments décisifs comme le mariage ou la naissance d'un enfant, l'entrée dans la vie religieuse ou l'ordination, mais aussi des situations éprouvantes comme un échec professionnel, un décès, un drame conjugal, etc. Il y a aussi des ruptures majeures avec Dieu, ou l'abandon de la vie évangélique, qui peut se prolonger plusieurs années: qu'il s'agisse de fautes objectivement graves (péchés mortels) pour lesquelles le sacrement est le plus indiqué ou qu'il s'agisse d'un éloignement progressif et durable, une démarche de re-commençant s'impose. Une rencontre sacramentelle de quelques minutes, relativement improvisée au hasard d'une visite d'église ou de monastère, n'est certes pas une situation idéale. Il faut ici rappeler l'existence depuis quelques années de « lieux d'accueil » dans beaucoup d'églises où l'on peut rencontrer un prêtre, écouter le Parole de Dieu, prier, et au terme, si on le désire, célébrer le sacrement du pardon. De telles possibilités sont peut-être encore trop rares; elles sont essentielles pour ceux qui connaissent l'épreuve ou souhaitent réfléchir à leur orientation de vie.

## *En conclusion...*

Il reste tout à faire pour que la conversion soit vécue dans l’Église du Christ. N’est-ce pas le sacrement à redécouvrir au cours du xx<sup>e</sup> siècle (A. Gesché), un sacrement à célébrer en Église pour que soit honorée la parole initiale de l’évangile: « Convertissez-vous et croyez à la Bonne Nouvelle » et que progresse la réconciliation entre Églises encore désunies ?

Sans cette conversion permanente, comment l’eucharistie sera-t-elle vécue comme mémorial de celui qui donne sa vie et partage la coupe du « sang de l’Alliance nouvelle... pour la multitude en rémission des péchés » ?

La prédication, la catéchèse, les formations d’adultes, les équipes liturgiques pourraient se pencher sur ce sacrement mal-aimé, afin d’y redécouvrir des « vérités oubliées » (K. Rahner) particulièrement salutaires <sup>10</sup>. La découverte de ce sacrement pourrait transformer la vie de nos communautés chrétiennes qui feraient une meilleure place au pardon, au dialogue, à la réconciliation en famille, au service ; elle inciterait les chrétiens à prendre part aux grands enjeux de l’humanité: le développement, la justice sociale, les droits de l’homme.

André HAQUIN,  
Faculté de théologie de Louvain-la-Neuve

---

10. Depuis de nombreuses années, la question de la réintégration dans l’Église des divorcés remariés est posée. Moyennant un cheminement de conversion et de foi, ne pourraient-ils retrouver leur place au sein de la communauté chrétienne comme le proposent certains auteurs ? Cf. à ce sujet P. DE CLERCK, « La réconciliation pour les fidèles divorcés remariés », dans *Revue théologique de Louvain* 32 (2001/4), pp. 321-352 et *Laissez-vous réconcilier. Démarche synodale 1988-1991 sur le Pardon et la Réconciliation. Orientations élaborées par les catholiques des Yvelines. Réflexions historiques, doctrinales et pastorales par Monseigneur Jean-Charles Thomas*, Évêché de Versailles, 1991.